

Remorque cein- ture de sécurité Atelier de prévention



Remorque ceinture de sécurité

Événement sensoriel

Quelles sont les conséquences d'une collision à grande vitesse? La remorque ceinture de sécurité du BPA permet d'éprouver activement ces sensations.

Dans la remorque ceinture de sécurité du bpa, deux personnes assises dans des sièges de voitures et attachées viennent heurter un butoir à une vitesse de 7 et 11 km/h sans être freinées.

Elles peuvent ainsi se faire une idée des conséquences d'un choc à des vitesses bien plus élevées.

Autres éléments

- Petit cadeau utile pour promouvoir la sécurité personnelle de tous les participants
- Brochures d'intérêt général sur la prévention des accidents

Organisation

- Les participants seront guidés par une intervenante ou un intervenant du BPA.
- Durée: env. 15 à 30 minutes. La durée dépendra du nombre de participantes et participants.
- Taille des groupes: 16 personnes au maximum.

Place requise et conditions extérieurs

- Caractéristiques de la remorque: p 600 cm x h 230 cm x l 200 cm / 2 x 100 cm, poids 1300 kg

- Le module nécessite une prise 230 V et doit par ailleurs être sécurisée par 16 A.
- Le module peut, si nécessaire, être installé à l'extérieur, mais impérativement à l'abri du mauvais temps.

Conseil: la démonstration devrait avoir lieu pendant les heures de travail rémunéré et il devrait être obligatoire pour le personnel d'y assister. D'expérience, on sait qu'une participation facultative et aux horaires libres n'est ni pertinente ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice.

Contact

BPA
Tiziana Iseppi, conseillère Entreprises
Tél. +41 31 390 22 66
t.iseppi@bpa.ch

Retrouvez tous nos ateliers de prévention sur: bpa.ch/ateliers-de-prevention



Liste de tarifs

Tarif pour les entreprises	1 jour	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage compris)	CHF 450.-	CHF 450.-	CHF 450.-
Encadrement par le BPA, par jour	CHF 800.-	CHF 1600.-	CHF 3200.-
Total	CHF 1250.-	CHF 2050.-	CHF 3650.-

Les ateliers de prévention sont exonérés de la TVA. Les prix et les conditions sont susceptibles d'être modifiés.

Une réduction de 50 % sur le prix total est accordée aux écoles, à des établissements de formation spéciaux (écoles de métiers, etc.) ainsi qu'aux organismes sociaux.